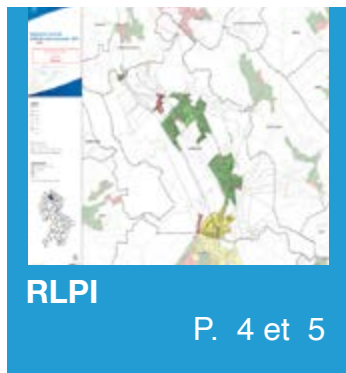


Budget

P. 2



RLPI

P. 4 et 5



Bibliothèque

P. 6



Les déchets

P. 7



Les pitous

P. 9

Journal d'informations municipales de Normanville - Juin 2023 - N°35

L'ECHO de NORMANVILLE



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Le début de l'année est le temps de l'élaboration du budget communal.

Comme pour chacun d'entre vous, la période est difficile avec l'inflation principalement sur les produits alimentaires et l'énergie.

Aussi, comme à maintes reprises, je le souligne, cela conduit à porter la plus grande attention à la gestion de notre commune, de nos dépenses et à définir des investissements communaux compatibles avec les ressources, provenant, pour partie, des impôts locaux.

Grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses, conduite depuis de nombreuses années, nous pouvons poursuivre les investissements communaux, avec des marges budgétaires réduites. C'est pourquoi, il nous faut rechercher des subventions et programmer ces travaux en fonction de l'accord des subventions.

Le conseil municipal a voté un maintien des taux communaux d'imposition pour cette année 2023. Toutefois, nous constatons une baisse de notre capacité d'autofinancement des investissements.

Je rappelle à nouveau que le bien vivre à Normanville passe par le respect des équipements publics, des règlements et du travail des agents communaux.

Aussi, face aux dégradations (radar de CAER), au stationnement interdit (rue du Robichon, à proximité des Berges), j'ai demandé la plus grande fermeté à la Gendarmerie.

Traditionnellement, l'arrivée de l'été est l'occasion de se retrouver, pour la fête communale qui aura lieu le 24 juin 2023, avec des animations dans le courant de l'après-midi, suivies d'un pique-nique partagé et d'une animation musicale dans la soirée.

Je souhaite, à chacun de vous, de pouvoir profiter, cet été, à la fois du bien vivre à Normanville et de vacances familiales et amicales.

Bel été à vous tous.

Agenda

24 juin : FETE DE L'ETE

10 h 30 Kermesse (année 80) à l'école

15 h - 17 h 30 balade avec poneys (City Stade)

15 h tournoi de pétanque doublette à la mêlée adultes et + de 14 ans (terrain de boules), buvette (tenue par les parents d'élèves au profit de la coopérative scolaire)

Initiation à la pêche (berges St Gaud)

Exposition concours photo

19 h/19 h 30 Apéritif offert par la municipalité

Remise des prix du tournoi de pétanque et du concours photos

Repas partagé en musique (DJ thème année 80, tables et barbecue à disposition. Prévoir son repas) déguisements autorisés, sur l'Arboretum ou salle des fêtes en fonction du temps

12 août : NUIT DES ETOILES

Observation du ciel dès 17h30 sur l'Arboretum avec les clubs Cassiopée et Polaris.

Balade contée autour des berges avec le relais du conte à 21h

27 octobre : HALLOWEEN

Rendez-vous derrière la mairie avec vos déguisements, à 17h

25 novembre : LES RACINES

Rendez-vous à 11h pour la plantation de l'arbre sur l'Arboretum, pour les élèves qui ont quitté le CM2 et sont entrés en 6^{ème}

Emploi et services

Le 56 « voustendlain » sera sur Normanville aux dates suivantes en 2023, les mardis matin : 4 juillet, 1^{er} août, 29 août, 26 septembre, 24 octobre, 21 novembre, 19 décembre.

Contact Bus 56 France Services :

06 24 72 53 12 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

evreuxportesdenormandie.fr - evreuxnormandieemploi.fr

Informations diverses

116-117

Est votre numéro national gratuit, pour joindre un médecin généraliste, de garde en Normandie.

Le **116-117** ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

Vous pouvez composer ce numéro :

- Tous les soirs après 20 h
- Le week-end à partir du samedi midi
- Et les jours fériés

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le **15** reste le numéro à composer

Violences conjugales

Le **39-19** est le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage, aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit tous les jours

Cyber harcèlement

Le **30-18** est le numéro national gratuit, anonyme, confidentiel contre le cyber harcèlement et problèmes des jeunes sur internet et réseaux sociaux.

WIFI

La commune dispose d'un WIFI gratuit SmartEvreux qui est le même que dans les principaux bâtiments publics d'Evreux, dans le centre-ville et sur les principales places d'Evreux. Ce réseau wifi couvre la salle des fêtes, le terrain de foot aux abords de la salle des fêtes, l'Escale et le kiosque. Cela permet de disposer d'un accès internet gratuit et anonyme

Email de contact

Une crue de l'Iton, une tempête, une alerte météo, un souci de ramassage scolaire, etc. ..., vous souhaitez en être informé rapidement, la mairie peut alors vous communiquer tous ces renseignements par email. Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous envoyer un email à l'adresse : secretaire@normanville.com comportant votre nom, votre adresse et votre

email perso. Votre adresse email ne sera pas divulguée aux autres habitants, lors d'un envoi de notre part.

Nouveaux arrivants

Faites-vous connaître à la mairie.

Feu de déchets

Par arrêté municipal en date du 16 mai 2006, il est interdit de faire du feu (déchets verts et autres) sur l'ensemble du territoire de la commune, et ce du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Bruit

Par arrêté préfectoral du 26/09/2014 le recours à des outils ou appareils bruyants susceptibles de gêner le voisinage est soumis à des horaires et à des jours d'utilisation. Sont soumis à ces horaires les engins à moteurs, de bricolage, l'entretien extérieur ou les jouets motorisés.

Les horaires à respecter sont les suivants :

- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 20 h
- les samedis, de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h

D'une façon générale, pensez au bien-être de vos voisins et respectez le calme de notre belle campagne.

Stop pub

Des autocollants, avec la mention STOP PUB, sont à votre disposition à la mairie, si vous ne souhaitez pas de publicité dans votre boîte aux lettres.

Stationnement

Si vous pouvez stationner chez vous, dans votre cour ou garage, faites-le afin de ne pas encombrer les trottoirs ou routes et permettre ainsi une circulation moins dangereuse.

Le budget communal

L'année 2022 a connu, avec la crise sanitaire, des profondes mutations, avec une inflation sur les charges.

Cela a impacté, comme pour chacun de vous, le budget communal.

A titre exceptionnel, pour l'année 2022, nous avons reçu, une attribution résultant de la répartition de la taxe sur les ventes immobilières de 59 000 €, alors qu'habituellement, son montant était voisin de 30 000 €.

Au niveau des recettes, suite au changement de logiciel de facturation pour la cantine et la garderie, la gestion des encaissements est plus rapide et a engendré un rattrapage de recettes au titre de cet exercice 2022.

Pour les dépenses, nous constatons, malgré une maîtrise de celles-ci, des postes en forte hausse.

Il s'agit des achats de repas pour la cantine, des combustibles, des assurances et des frais de personnel.

En 2022, nous avons décidé de changer de prestataires pour la fourniture des repas à la cantine scolaire. Ce choix a été motivé par le respect de la loi EGALIM (fournitures pour partie, de produits provenant de l'agriculture biologique et de circuits courts), ce qui n'était pas le cas avec l'ancien prestataire.

Cela a conduit à une augmentation des coûts endossés par la commune et des contraintes liées à ce respect de la loi EGALIM.

Le coût d'un repas à la cantine est supporté pour une part, par les usagers et pour le solde par le budget communal. Il nous faut veiller à un équilibre conduisant à une part équitable pour les familles d'usagers. A défaut, c'est le budget communal qui supporte le solde et par conséquent l'ensemble de la population.

Pour l'énergie, au niveau des combustibles, les achats concernent les tracteurs, tondeuses, véhicules et le chauffage de la mairie.

Pour les autres équipements publics, ils sont chauffés, soit avec des pompes à chaleur, soit avec des radiateurs électriques.

Au vu de la taille de la commune, nous sommes éligibles au bouclier tarifaire et, de ce fait l'augmentation du tarif électrique sera plafonnée.

S'agissant de l'éclairage public, nous sommes engagés, dans un contrat groupé avec le SIEGE (Syndicat Départemental d'Electricité) assurant la maintenance et nous ne pouvons bénéficier du bouclier tarifaire. En 2023, nous allons poursuivre, le changement des ampoules par des LEDS permettant de diminuer la consommation. Le conseil municipal, afin de limiter les coûts, a modifié les amplitudes horaires de l'éclairage public, ainsi que les coupures complètes de celui-ci.

Enfin, pour les dépenses de personnel, du fait d'un nombre plus important d'enfants fréquentant l'école et la cantine, nous avons été contraints d'accroître la présence de personnel communal. Ce poste de dépenses de personnel a également été impacté par la hausse du point d'indice et les revalorisations salariales.

Pour 2023, nous avons porté la plus grande attention à la maîtrise de nos charges.

Au niveau des recettes, nous constatons une forte diminution de la dotation forfaitaire en provenance de l'Etat. La commune percevait en 2022, un montant de 15 500 €. Les informations portées à notre connaissance pour 2023 nous indiquent un montant de 6 682 €. Cela provient d'un calcul complexe intégrant les contributions directes, le potentiel fiscal et l'effort fiscal.

Le conseil municipal a voté pour le maintien des taux communaux pour l'année 2023.

Du fait de la hausse des charges, la capacité d'autofinancement de la commune est en baisse pour 2023.

C'est pourquoi, au niveau des investissements, il nous faut porter la plus grande attention aux subventions, quitte à différer des projets dans l'attente de celles-ci, car ce sont les investissements futurs et les impôts qui pourraient être impactés.

Pour 2023, nous avons programmé :

- Renouvellement de la Pompe à Chaleur de l'ESCALE (suite à la panne de la PAC)
- Travaux Enfouissement Electrique, téléphonique et Fibre, Rue de l'Abreuvoir
- Isolation de la mairie
- Poursuite de la défense incendie sur les quelques habitations non couvertes (au regard de la distance de 200 m au point d'eau).
- Divers équipements complémentaires dans les bâtiments communaux
- Cheminement doux, rue du Stade.
- Columbarium au cimetière

Travaux communaux

ECOLE

L'abattage du peuplier de la cour de l'école primaire est prévu, lors de chaque coup de vent de petites branches se cassent. Dans une démarche de sobriété énergétique, nous avons demandé à la société Voltalis, (voir article page 7 sur Voltalis) d'équiper gratuitement tous les radiateurs de l'école primaire d'un dispositif de régulation permettant de piloter chaque appareil, indépendamment par programmation.



Réflexion sur les travaux d'isolation des bâtiments scolaires

SIEGE

Fin des travaux d'enfouissement de la tranche 4 route de la vallée. Puis, l'enfouissement de la rue de l'Abreuvoir. En programmation, pour 2024, route de la Vallée à l'entrée de CAER.

Des travaux sont prévus pour l'aménagement d'une sente piétonne.

MAIRIE

Des travaux d'isolation de la mairie, par l'intérieur, pour préserver l'aspect typique du bâtiment sont envisagés. Ceci afin de changer le système de chauffage de la mairie qui est aujourd'hui une chaudière au fuel.

SYSTEME DEFENSE INCENDIE

La mise en conformité suite au changement de réglementation du SDIS de l'Eure 200 m d'un point d'eau. Il sera réalisé par la mise en place de bouches à incendie supplémentaires sur la commune pour couvrir l'ensemble du territoire communal



SECURITE

Après la pose du radar de Caer, les passages piétons sont mieux signalés par des éléments leds insérés à la chaussée



CADRE DE VIE

Quatre bancs bétons ont été installés deux sur le stade et deux sur les berges de St Gaud afin de pouvoir faire une pause et plus sécurisant que nos troncs d'arbre.

VOIE VERTE

En collaboration avec le département et la commune un cheminement sécurisé, pour piétons et cyclistes, doit être réalisé. Il débutera de la route de la vallée à Caer en passant devant la mairie et jusqu'à l'intersection de la rue du robichon et de la rue du stade. Début des travaux dernier trimestre 2023

Ce projet est la première étape d'une réalisation plus importante de la traversée de la commune jusqu'au centre commercial par une voie douce sécurisée

FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le fleurissement évolue avec des espèces plus résistantes à la chaleur et demandant moins d'arrosage. La mise en place de paillage améliore la rétention d'eau du sol et limite l'évaporation.

Le tilleul et le gui

Certains de nos concitoyens se sont émus de l'abattage d'un gros tilleul, rue du Robichon à l'entrée du lotissement « le domaine des pêcheurs ».

Cet arbre était complètement envahi par le gui et était menaçant pour l'abribus.

Deux entreprises ont été sollicitées pour débarrasser l'arbre du gui ; celles-ci sont arrivées à la même conclusion : l'arbre n'était pas sauvable ; il fallait l'abattre ce qui fut fait au grand dam des riverains. Deux liquidambars ont été plantés en remplacement de l'arbre abattu.

Que retenir de cette triste mésaventure ?

Le gui figure sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux et bien que, dans l'Eure, sa destruction ne soit plus obligatoire depuis les années 80, nous attirons l'attention des Normanvillais qui constateraient la présence de gui dans les arbres de leur jardin : Il est souhaitable de le retirer pour en empêcher la prolifération sur les arbres du voisinage.

Druides, à vos serpettes !



Urbanisme

A nouveau, nous rappelons les règles d'urbanisme, car nous constatons régulièrement des infractions à ces règles, par l'absence de dépôt, soit de permis de construire, soit de déclaration de travaux.

La réalisation des formalités exposées ci-dessous, doit être un préalable aux travaux. Les travaux ne peuvent commencer qu'à réception d'un avis favorable.

En effet, des travaux réalisés sans accord peuvent conduire, en cas de non-respect des règles du PLUI, à la destruction de travaux non-conformes. C'est pourquoi, nous insistons pour que ces règles soient respectées.

VOICI CES RÈGLES D'URBANISME :

• Permis de Construire :

Toutes constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² nécessitent le dépôt préalable d'un permis de construire.

Il en est ainsi des vérandas, des garages, cabanes, abris de jardin, serres.



Déclaration Préalable :

Elle est exigée pour les travaux non soumis à permis de construire (constructions de moins de 20 m² et de plus de 5 m²).

Cela concerne également la création d'ouverture (portes, fenêtres, Velux), la modification de l'aspect extérieur.

La construction d'une piscine non couverte dont la superficie du bassin est supérieure à 10 m² et inférieure à 100 m²

Les piscines hors-sol, installée moins de 3 mois ne sont pas soumises à déclaration préalable.

La création de murs, la pose d'installation photovoltaïques sont soumises à déclaration préalable.

Vous trouverez sur Internet, les différents documents administratifs pour établir ces formalités.

Nous vous conseillons de consulter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPN, régissant les règles d'urbanisme de notre commune, disponible sur le site internet. Il vous faut également rechercher la zone de votre habitation et examiner les règles applicables à votre zonage.

Célébration Saint-Gaud : 28 janvier

L'église Saint-Gaud a été ouverte un après midi fin janvier. M. De Pertat avait organisé un programme diversifié. Nous avons pu retrouver Madame Perrin passionnée et passionnante qui nous a fait une visite commentée de l'église, avec beaucoup de détails. Pour connaître l'histoire de l'église, consultez notre site sur le lien : Historique Eglise Saint Gaud

Nous avons pu admirer la beauté de ce lieu avec les vitraux qui colorent et illuminent ce qui les entoure.

Une habitante de Normanville a joué au piano quelques airs.

La célébration de Saint Gaud accompagnée par deux guitaristes a attiré les fidèles.

La soirée s'est achevée par un pot de l'amitié.

Nous remercions Madame Perrin et Monsieur De Pertat pour cette initiative.



Le règlement local de publicité intercommunal

L'agglomération a souhaité se doter d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi), plus restrictif que le règlement national (RNP) pour encadrer la publicité extérieure sur son territoire, dans le but d'améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie de ses habitants. Ce document de planification de l'affichage publicitaire permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales avec des restrictions par secteur.

Lorsqu'une commune ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a établi et approuvé un Règlement Local de Publicité ou un Règlement Local de Publicité intercommunal, la commune ou l'EPCI devient l'autorité compétente en matière d'instruction des déclarations préalables, des demandes d'autorisations préalables, des actions de police de la publicité dans le cadre du code de l'environnement.

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience) prévoit la décentralisation de la police de la publicité à compter du **1^{er} janvier 2024**. A compter de cette date, **les maires ou les présidents d'EPCI seront donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire qu'il soit ou non couvert par un RLP ou RLPi.**

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS :

Les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce. Elle peut également être apposée sur le terrain où celle-ci s'exerce. Enseignes sur bandeau et adhésif en vitrophanie.

Les pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce l'activité déterminée.

Les pré-enseignes dérogatoires : La notion de dispositifs dérogatoires a évolué avec la réforme de l'affichage publicitaire de 2012. Ces dispositifs ne concernent plus que les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, les activités culturelles et les monuments historiques ouverts à la visite, ainsi que les opérations et manifestations exceptionnelles mentionnées à l'article L.581-20 du Code de l'environnement.

La publicité : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, à l'exception des enseignes et pré-enseignes

Les dispositifs temporaires :

- Signalant des manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique ou des opérations exceptionnelles de moins de 3 mois.
- Installés pour plus de trois mois lorsqu'ils signalent des travaux publics ou des opérations immobilières de lotissements, construction, réhabilitation, location et vente ainsi que des enseignes installées pour plus de trois mois lorsqu'elles signalent la location ou la vente de fonds de commerce.

Implantations des principaux dispositifs :



Lorsqu'un territoire se dote d'un Règlement Local de Publicité intercommunal, celui-ci se substitue au régime général. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le Règlement Local de Publicité, le règlement national de publicité continue de s'appliquer. A partir de l'entrée de vigueur du RLPi, les dispositifs existants disposent d'un délai de mise en conformité avec le nouveau document de 6 ans pour les enseignes et de 2 ans pour les publicités et préenseignes

LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE EST CONCERNÉ PAR :

- Les abords des 39 monuments historiques du territoire.
- Des sites inscrits et des sites classés ;
- Les 2 sites Natura 2000 ;
- Les Espaces Boisés Classés (EBC).

Le cadre réglementaire :

La réglementation en matière de publicité est fixée selon un seuil de population fixée à 10 000 habitants. Les communes de plus de 10 000 habitants sont ainsi soumises à une réglementation moins stricte que pour les autres communes. Sur l'agglomération, seule la commune d'Evreux compte plus de 10 000 habitants (46 707 habitants en 2018). Par ailleurs, l'unité urbaine d'Evreux, composée de 4 communes, compte moins de 100 000 habitants. Ainsi, seule la commune d'Evreux sera concernée par des règles de publicité plus souples, avec notamment l'autorisation des publicités scellées au sol ou de la publicité numérique.

Autorisation d'implantation des publicités et pré-enseignes et des enseignes selon le seuil de population

		En agglomération		Hors agglomération
Type de dispositifs		-10 000 hab. Toutes les communes du territoire à l'exception d'Evreux	+ 10 000 hab. (Ou -10 000 hab faisant partie d'une UU de plus de 100 000 hab) Uniquement Evreux	
Publicité & Pré-enseignes	Publicité au sol	Interdite	12m ² max.	Publicité interdite Pré-enseigne interdite Pré-enseigne dérogatoire autorisée (7,5 x 1 m)
	Publicité en toiture (Art R 581-27 alinéa 2)	Interdite	Interdite	
	Publicité numérique	Interdite	8 m ² max.	
	Publicité murale (uniquement sur murs aveugles)	4 m ² max.	12 m ² max.	
	Publicité éclairée par projection / transparence	4 m ² max.	12 m ² max.	
Enseignes	Enseignes en façade	15 % ou 25 % de la surface	15 % ou 25 % de la surface	Enseignes autorisées hors agglomération
	Enseigne au sol (par voie ouverte à la circulation)	6 m ² max + hauteur limitée à 1,5m ou (8m si largeur du dispositif < 1m)	12 m ² max (6 m ² si commune de moins de 10 000 hab, même dans l'UU) + hauteur limitée à 6,5 m ou (8 m si largeur du dispositif < 1 m)	
	Enseignes en toiture en lettres découpées	3 m de haut max si façade < 15 m	3 m de haut max si façade < 15 m	

Les interdictions absolues :

Certains secteurs sensibles font l'objet de mesure de protection vis-à-vis des dispositifs publicitaires.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal doit ainsi respecter les « Interdictions absolues » :

- Sur les monuments historiques (MH), classés et inscrits ;
- Sur les monuments naturels et dans les sites classés ;
- Sur un immeuble protégé par arrêté du maire compte tenu de son caractère esthétique, historique ou pittoresque ;
- Dans les espaces boisés classés (EBC) ;
- Dans les cœurs des parcs nationaux et les réserves naturelles ;
- Sur les arbres.

Il peut déroger à la réglementation nationale, de manière exceptionnelle et sur la base d'un argumentaire dans le cadre des « Interdictions relatives ».

Les abords des nationales N13, N154 et N1013, ainsi que les déviations et voies publiques situées hors agglomération sont protégées de la publicité par le Code de l'environnement et par le Code de la route.

LE ZONAGE RETENU

A l'instar du PLUi, 4 zones de publicités ont été définies auxquels s'appliqueront une réglementation particulière.

L'état des lieux du territoire et la mise en évidence des enjeux dans le cadre du diagnostic ont permis de faire émerger plusieurs secteurs présentant chacun des enjeux spécifiques. Ces zones répondent à des enjeux paysagers distincts et hiérarchisés en fonction de l'impact de la publicité et des enseignes.

Il a été déterminé 4 zones de publicités (ZP0 à ZP3). Les trois zones ZP1, ZP2 et ZP3 sont subdivisées afin de s'adapter aux spécificités qui distinguent la commune d'Evreux des autres communes du territoire. Ces zones sont réglementées à travers un règlement détaillant le zonage et les dispositions s'appliquant

à chaque zone.

.../...

Zones		Description des zones
ZP0		Secteurs patrimoniaux et naturels : Périmètres d'interdiction absolue et relative, abords de l'Ifon, de l'Avre et de l'Eure, parcs, zones A et N
ZP1	ZP1a	Secteurs résidentiels zones patrimoniales et entrées de ville à Evreux
	ZP1b	Secteurs résidentiels zones patrimoniales et entrées de ville dans les autres communes
ZP2	ZP2a	Grands axes présentant des enjeux de visibilité importants sur la commune d'Evreux
	ZP2b	Grands axes présentant des enjeux de visibilité importants sur les autres communes
ZP3	ZP3a	Zones d'activités d'Evreux (La Madeleine, Netreville)
	ZP3b	Zones d'activités intercommunales et des communes de moins de 10 000 habitants

LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Le Règlement du RLPi

La première partie du règlement définit et présente les zones de publicité :

- Principe de découpage des zones de publicité
- Présentations des zones (ZP0, ZP1, ZP2 et ZP3)

La seconde partie du document régleme les publicités et les Pré-enseignes :

- Modalités de calcul surfaciques des dispositifs
- Dispositions générales
 - o Entretien
 - o Forme des dispositifs
 - o Accessoires
 - o Couleurs des dispositifs
 - o Réintroduction dans les secteurs définis à l'article L.581-8 du Code de l'environnement
 - o Système d'éclairage des dispositifs
 - o Publicité lumineuse éclairée par transparence
 - o Publicité numérique
 - o Publicité lumineuse en vitrine
 - o Règles d'extinction nocturne
 - o Publicités et pré-enseignes murales
 - o Publicités et pré-enseignes scellées au sol
 - o Publicités et pré-enseignes sur palissade de chantier
 - o Publicités sur bache de chantier
 - o Bâches publicitaires et dispositifs de dimensions exceptionnelles
- Dispositions spécifiques à chaque zone (ZP0, ZP1, ZP2 et ZP3)

Affichage publicitaire	ZP0	ZP1		ZP2		ZP3	
		ZP1a : Evreux	ZP1b : Autres communes	ZP2a : Evreux	ZP2b : Autres communes	ZP3a : Madeleine + Netreville	ZP3b : Autres
Mural	Commune + 10 000 hab = Interdit // Commune + 10 000 hab = Interdit 100m autour des MH + en visibilité dans les 500m Autorisé jusqu'à 2m ² hors 100m et visibilité	4,75 m ²	1 m ²	4,75 m ²	2 m ²	4,75 m ²	4 m ²
Scellé au sol ou installé directement sur le sol						10,5 m ²	Interdit
Sur mobilier urbain	2m ²	2m ²	2m ²	2m ²	2m ²	2m ²	2m ²
Numérique	Autorisé en commune de plus de 10 000 habitants, uniquement sur mobilier urbain avec un format d'écran limité à 2m ²						6m ² admis
Micro-affichage	Autorisé selon les dispositions du Code de l'environnement						
Sur palissade de chantier	Autorisé selon les dispositions du Code de l'environnement						
Sur bache de chantier	Autorisé selon les dispositions du Code de l'environnement						
Sur bache publicitaire	Interdit					Autorisé selon les dispositions du Code de l'environnement	
Dispositifs de dimension exceptionnelle	Interdit					Autorisé selon les dispositions du Code de l'environnement	
Pré-enseigne temporaire	Autorisé selon les dispositions du Code de l'environnement						
Lumière en vitrine						2m ²	

La dernière partie du document régleme les enseignes :

- Dispositions communes à toutes les zones
- La notion de surface
- Règlement local de Publicité – Règlement
- Enseignes des établissements culturels
- Règles d'extinction nocturne
- Eclairage des dispositifs
- Enseignes temporaires
- Règles générales par typologie
- Dispositions par zone de publicités (ZP0, ZP1, ZP2 et ZP3)
- Dispositions applicables hors agglomération

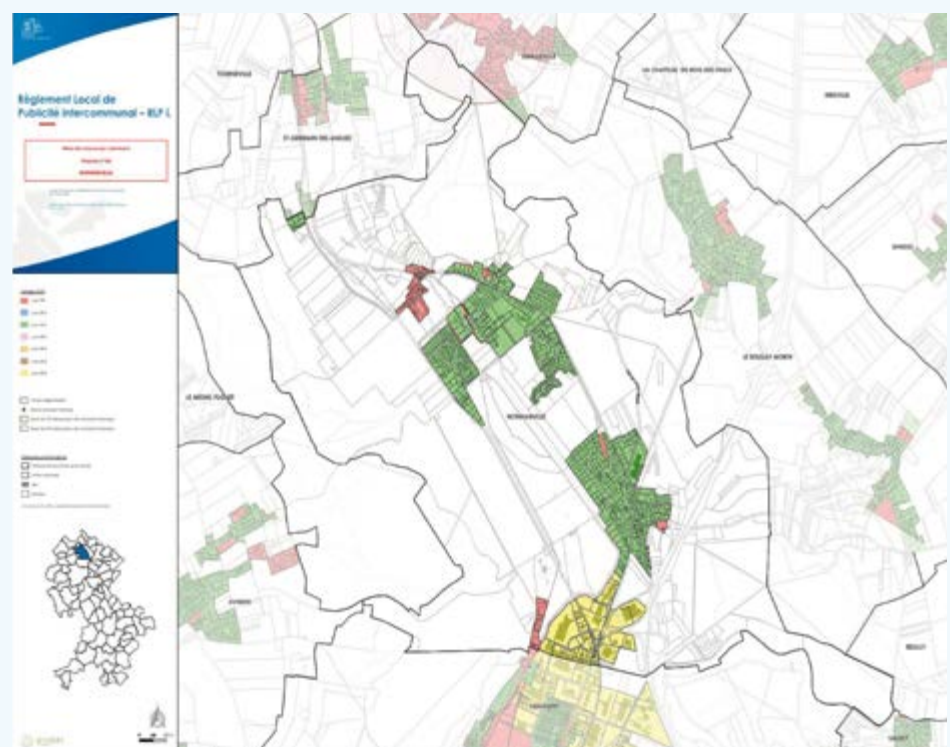
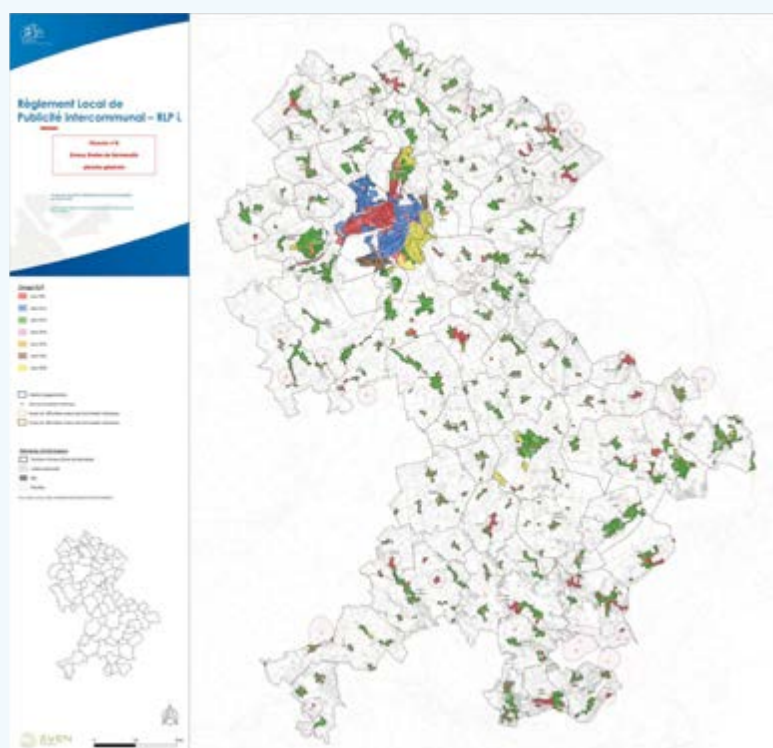
Enseigne	ZP0	ZP1		ZP2		ZP3	
		ZP1a (Evreux)	ZP1b (Autres communes)	ZP2a (Evreux)	ZP2b (Autres communes)	ZP3a (ZA Madeleine et ZA Netreville)	ZP3b (Autres zones économiques)
Enseigne parallèle	Respect du parcelaire Hauteur limitée à 1/5 de la hauteur de la devanture						
Enseigne perpendiculaire	Saillie max 80 cm Surface limitée à 0,80 m ²						
Enseigne scellée au sol	Interdit	1 par voie 2 m ² / Hauteur max : 2m	1 par voie 6 m ² / Hauteur max : 4m	1 par voie 4 m ² / Hauteur max : 3m	1 par voie 12 m ² / Hauteur max : 6m	1 par voie 6 m ² / Hauteur max : 4m	1 par voie 6 m ² / Hauteur max : 4m
Enseigne sur clôture		1 par voie 60 x 60 cm ²	1 par voie 2 m ²	1 par voie 1 m ²	1 par voie 4 m ²	1 par voie 2 m ²	1 par voie 2 m ²
Enseigne en toiture	Interdit						
Enseigne numérique	Interdit					6m ² en façade 2m ² au sol	

Comme vous l'aurez compris, cette nouvelle réglementation sur l'affichage vise à limiter la pollution visuelle. Elle sera longue et difficile à mettre en œuvre et seul le pouvoir de Police du Maire permettra de faire respecter cette réglementation en cas de refus.

A titre d'information, actuellement la majorité des publicités et pré-enseignes du territoire sont non-conformes, avec près de 70 % de supports à mettre en conformité avec la réglementation nationale de publicité (qui est plus permissive que celle de notre RLPi).

En effet, près de 611 infractions à la RNP sont recensées, concernant 486 publicités et pré-enseignes sur le territoire. Les plus fréquentes sont l'implantation dans des secteurs interdits : hors agglomération, dans les communes de moins de 10 000 habitants, dans les périmètres d'interdiction ; ainsi que d'autres infractions concernant les dimensions des supports (surface, hauteur...).

Vous trouverez ci-dessous le zonage sur toute l'agglomération et le zonage sur Normanville.



Bibliothèque

A la médiathèque :

À Noël : le centre de loisirs et les scolaires sont venus écouter des histoires.



En décembre de nombreux enfants et leurs parents ont participé aux ateliers proposés par nos bénévoles, suivis d'un quiz et de jeux de rôle.



La soirée Apéro-contes animée par le relais du conte de Cierrey du 3 février a réuni une quarantaine de personnes dans une ambiance conviviale.



Pour le Printemps des poètes dont le thème était les « Frontières » plusieurs actions ont été menées : poèmes dans les boîtes mails, lectures, décoration de la bibliothèque avec l'aide d'Annie et la participation des grandes classes.

En mars lors de la Semaine de la Petite enfance, et pendant les vacances d'avril des lectures de livres Pop-up ont été proposées, ainsi qu'une après-midi jeux.

Depuis le 6 mai vous pouvez venir voir l'Exposition sur la Biodiversité à la bibliothèque jusqu'au 1^{er} juillet. De nombreux livres sur ce thème et le développement durable sont empruntables.



La bibliothèque fermera du 25 juillet au 16 août inclus, puis exceptionnellement du 29 au 2 septembre (à confirmer).

À Retenir : vous pouvez vous inscrire à nos clubs de lecture et de scrabble ouverts à tous !



À venir : En novembre projection gratuite d'un film documentaire

N'hésitez pas à consulter notre catalogue via le site :

<https://bibliotheque.normanville.com/>

Informations utiles :

La bibliothèque est ouverte à tous gratuitement :

Mardi : 14 h à 18 h

Mercredi : 14 h à 19 h

Vendredi : 15 h à 19 h

Samedi : 10 h à 12 h

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque par mail ou téléphone : bibliotheque.normanville@orange.fr - 02 32 34 54 49

Emmeline Puvilland et toute l'équipe des bénévoles sont à votre écoute pour toute réservation de vos livres et auteurs préférés !

Les danseurs de Normanville

Les danseurs de Normanville vous invitent à leur soirée dansante annuelle, à la salle des fêtes, le samedi 25 novembre à 21 h sur réservation au 06 49 80 15 64 à partir du 1^{er} septembre.



Banque alimentaire

Sollicités par le secrétariat de la Banque Alimentaire Départementale, environ 35 personnes (élu(e)s, responsables d'associations ou simples bénévoles) participent à chacune des deux collectes annuelles organisées dans le magasin Leclerc.

Par permanence de 2 heures, ils permettent pendant 2 jours et demi de sensibiliser à la précarité alimentaire et de recueillir les dons des clients du magasin.

Ainsi, fin novembre 2022, 2338 kgs et fin mars 2023, 1557 kgs de marchandises ont été remis intégralement à la Banque Alimentaire.

Encore une fois, il faut souligner la sensibilisation et la générosité des jeunes générations ainsi que des familles étrangères.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisé(e)s pour assurer le bon déroulement et la réussite de ces collectes et bien sûr aux donateurs.



Théâtre : 22 janvier

La troupe de comédiens amateurs de Louviers, les Macajas, a interprété « la diva du sofa » de Angélique Sutti devant un public venu en nombre. Cette comédie burlesque a provoqué beaucoup de rires.

Cet évènement a été organisé par le club Bien Être et Amitié.



Les Cheers'lie

Pour la première saison d'activité des Cheers'lie, nous avons pu animer le Marché de Noël de Brosville le 04/12/2022 avec une chorégraphie sur le thème de Noël. Nous tiendrons un stand lors de la kermesse de l'école de Normanville le 24/06/2023 de 12h30 à 14h30. A cette occasion, nous proposerons des animations chorégraphiées, ouvertes aux enfants et aux parents qui le souhaitent. Nous prêterons des pompoms afin de vivre l'expérience du cheerleading à fond !! Nous espérons pouvoir participer au forum des associations de Gravigny en septembre 2023

Pour toutes informations, contactez Aurélie BARBIER

- Par sms au 06.12.83.46.93

- Sur le site : <https://sportbienetreab.wixsite.com/cheerslie>

- Par mail : sport.bien.etre.a.b@gmail.com

Les déchets

La collecte, en porte à porte des déchets verts, était réalisée sur une partie des communes de l'EPN (communes faisant initialement partie du Grand Evreux Agglomération).

Dans le cadre de l'harmonisation du service apporté aux habitants et des taux (les taux de la taxe des ordures ménagères étaient différents entre les communes de l'Ex-GEA, les communes provenant de la communauté de communes de Saint André de l'Eure, des communes du Sud de l'Eure et des communes de l'Est de l'Agglomération antérieurement rattachées à l'Agglomération de Vernon), il a été voté au niveau de l'EPN, la suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte sur l'ensemble des communes desservies à l'exception de la zone urbaine (Evreux et Gravigny).

Le ramassage des encombrants sera réalisé uniquement sur rendez-vous.

La collecte des ordures ménagères aura lieu toutes les 2 semaines.

L'harmonisation des taux conduit à un taux unique de 14.38 % pour la TEOM (en 2022, le taux pour la TEOM était pour notre commune de 12.15 %).

Ces nouvelles dispositions ont suscité tant de la part des administrés que des élus, des remarques et protestations.

De plus, pour notre secteur, il avait été décidé la fermeture du Point Vert de CAER à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'extension de la collecte en porte à porte des déchets verts à l'ensemble de l'agglomération était sur le plan budgétaire, difficilement supportable, sans une hausse préjudiciable à l'ensemble des habitants et particulièrement pour les communes comme Normanville



Nombre d'habitants nous ont fait part de la différence de services entre les communes rurales et la zone urbaine d'Evreux-Gravigny. Nous avons fait part de notre étonnement sur cette différence de services et allons poursuivre notre action pour une égalité de traitement pour la collecte des déchets verts, sur l'ensemble de l'Agglomération.

Vous avez été informés de la réouverture du Point Vert de CAER, avec, dans un premier temps, des horaires limités.

Nous avons dû convaincre l'EPN de la nécessité du maintien de ce point vert et je me réjouis que notre insatisfaction ait été entendue. Une automatisation de son ouverture avec utilisation de la carte SPI est programmée pour cette année 2023, permettant une ouverture avec des horaires élargis.

Comme vous pouvez le constater, depuis plusieurs mois, nous avons interpellé et agi sur ce sujet des déchets verts pour un service prenant en compte les contraintes des zones rurales et le coût à supporter par les habitants.

Voltalis

Depuis quelques mois, j'ai pu bénéficier de la mise en place gratuitement de boîtiers de gestion de mes radiateurs par la société Voltalis. Cela me permet de pouvoir gérer mes radiateurs individuellement ou groupés via une application.



La solution « Voltalis » est complètement gratuite et pratique pour gérer, suivre et réaliser des économies de chauffage électrique.

Si vous possédez des chauffages électriques, vous pouvez obtenir cette solution.

- Totalement gratuit
- Connectez et pilotez vos chauffages électriques
- Réalisez jusqu'à 15% d'économies d'énergies par an

Tous les habitants de l'agglomération, qu'ils soient propriétaires ou locataires peuvent solliciter l'installation de ce dispositif éco-citoyen et solidaire.

Le principe : réduire sur une très courte durée la consommation des radiateurs électriques, aux moments où le réseau électrique en a le plus besoin et sans que cela n'affecte le confort des résidents.

Les particuliers équipés bénéficient également d'un espace personnel sécurisé, accessible via une application mobile ou sur Internet qui leur offre la possibilité de suivre et piloter leur chauffage à distance, pour consommer mieux et moins.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le 01 86 52 59 55 ou écrire à epn@voltalis.com ou www.voltalis.com

(*) Voltalis est rémunéré par les opérateurs du système électrique, dont RTE, pour sa participation à l'équilibre offre/demande en temps réel et donc, in-fine pour la sécurité de l'alimentation électrique des territoires.

Incivilités et Citoyenneté

Incivilités, atteintes à l'environnement

L'environnement constitue le Bien-Etre de la commune.

Des panneaux sont mis à l'entrée des berges de St Gaud, respectez-les, car dernièrement un barbecue a été allumé et la grille est même restée dessus.



Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages aux abords des bennes de collecte de verre, mais aussi dans des chemins. Il est **strictement interdit** de déposer des débris sur l'espace public, y compris à proximité des containers à verre. Tout manquement sera soumis à poursuite. Depuis le 12 février 2020, le **contrevenant est passible d'une amende d'un montant maximal de 15 000 euros**, sans nécessairement être mis préalablement en demeure de récupérer les déchets (article 95 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, modifiant l'article L 541-3 du code de l'environnement.

De même il est totalement interdit de déposer des déchets verts sur l'espace public quelle qu'en soit la provenance (tonte, élagage...). Vous devez les mettre à la déchetterie prévue à cet effet. Enfin et conformément à l'article sur la réglementation sur les produits phytosanitaires, il est totalement interdit d'utiliser des produits chimiques sur l'espace public.

Entretien abords extérieurs

L'entretien des trottoirs herbeux et des abords extérieurs jouxtant les terrains de vos maisons doit être effectué par vos soins.

Les trottoirs ne doivent pas gêner le passage des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite. Vos poubelles ne doivent être sorties que le jour du passage des éboueurs.

Vos haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et la hauteur limitée à 2 mètres même moins à l'approche d'un carrefour ou virage pour la visibilité.

Respect

Respectez les vitesses et les sens interdits, il y a de plus en plus d'enfants dans la commune.

Mobilité des seniors



Suite à une proposition de l'association WIMO OV, une réunion a été organisée le jeudi 13 avril dernier à la salle des fêtes.

Que dire de cette réunion ?

Peu de personnes sont venues, et pourtant quel que soit son statut social, son état de santé actuel, les facultés pour se déplacer et effectuer les gestes du quotidien nécessaires s'altèrent peu à peu inéluctablement.

Il importe donc d'anticiper et d'envisager lucidement des solutions propres à améliorer le quotidien.

Aussi, pour préserver à la fois confiance et liberté de déplacement la conseillère mobilité Mme Sandra Léandri a présenté des solutions pédagogiques, matérielles et financières pour utiliser sa voiture en toute sérénité, se déplacer en transport en commun, sécuriser ses déplacements piétons, se repérer dans son environnement et connaître les aides techniques à la mobilité.

**Si besoin, contacter
M^{me} Sandra Léandri
Mail : sandra.leandri@wimoov.org
Tél : 07 88 93 23 66**

Vie scolaire

Classe de Marie-Noëlle Le Meilleur

Dans le cadre des dévoreurs de livres :

Nous avons rencontré Pascale Perrier co-auteur du livre Super Globo. Elle nous a expliqué toutes les étapes qu'un auteur doit franchir pour que son livre soit édité, et le temps que cela prend. Elle nous a lu un extrait de son nouveau livre Tonnerre de Mammouth qui est paru depuis février



Dans le cadre de la sécurité routière :

Suite à notre cycle « savoir rouler », nous avons demandé à la sécurité routière d'intervenir.

Nous avons le matin eu un cours théorique sur : avoir un vélo adapté à la circulation, se protéger pour être bien visible des véhicules, se préserver soi-même avec le port du casque (pour rappel obligatoire jusqu'à 12 ans) et le gilet approprié, les risques des angles morts.

Les bénévoles ont aussi proposé un volet sur la bonne attitude à avoir dans un bus, notamment lors des trajets vers le collège.

L'après -midi au cours d'un parcours les élèves ont pu pratiquer ce qui a été vu le matin, et une petite course de lenteur.

Une très belle journée qui a été appréciée de tous avec des bénévoles très motivés.



Classes de Karine Mabillet et Jessica Besnard

Le 2 mai, les élèves de petites, moyennes et grandes sections sont partis à la découverte des petites bêtes au bord de l'Iton, avec l'association « Naturellement Reuilly ». Il y avait 3 ateliers :

- Un premier d'écoute active sur un tapis, pour découvrir les cycles de vie du papillon, de l'abeille, de la coccinelle, de la grenouille et de la libellule. Cet atelier est repris ensuite en classe.
- Un deuxième d'observation sur table pour associer des images d'insectes à des petites bêtes proposées dans des pots.
- Un dernier de recherche active de petites bêtes à capturer (à l'aide d'un filet à papillon ou de boîtes). Cela nous a permis ensuite de les observer de plus près, d'apprendre des informations sur elles grâce à Alexandre avant de les relâcher.

Le beau temps nous a accompagnés tout le long de cette sortie, ce qui nous a permis de profiter pleinement de cette dernière !



LE CARNAVAL

Il a eu lieu le 14 avril, avec vente de crêpes et boissons (stand tenu par les parents d'élèves au bénéfice de la coopérative scolaire)

STAGE DE REUSSITE

Comme souvent aux vacances scolaires, un stage de réussite a eu lieu à l'école pendant une semaine. Une douzaine d'enfants y ont participé. Corinne Vandamme et Marie-Noëlle Lemeilleur l'ont dirigé.

FETE DE L'ECOLE

Kermesse le samedi 24 juin, thème année 80

Citoyenneté

Vous l'avez sans doute déjà rencontré, sur le secteur de Caer, avec son caddie et sa pince pour ramasser les déchets. Cet habitant de la commune de Normanville a pris l'initiative, au gré de ses disponibilités et du temps, de participer à l'entretien de notre environnement. Les récoltes sont souvent abondantes. Nous ne pouvons que le féliciter pour cet acte de citoyenneté et déplorer l'incivilité des gens.



Animation

Le PST CAP NORD EST a organisé, le 28 avril sur notre commune, un jeu scientifique, collaboratif et créatif, pour comprendre le réchauffement climatique de façon ludique.

C'est un jeu de réflexion sur les cycles de la vie courante, avec les conséquences engendrées au niveau de la planète.

Seulement trois enfants ont participé. Ils ont nommé cette fresque « le trio légendaire »



Chasse aux œufs : 7 avril

C'est par une belle journée ensoleillée que les enfants se sont retrouvés sur l'Arboretum pour la traditionnelle chasse aux œufs.

Dès que Monsieur Le Maire a donné le top départ, une nuée de bambins s'est ruée vers les objets cachés, afin d'avoir une poule en chocolat, une madeleine et une boisson.

Nous remercions le centre de loisirs des Pitous qui a réalisé les lapins, peint les œufs...

A l'année prochaine.



Les Pitous de la vallée

Les mercredis depuis janvier 2023

Suite à un incident de chauffage, dans nos locaux habituels, la pompe à chaleur a lâché juste avant les vacances de Noël 2022, la commune de Normanville a trouvé une solution temporaire.

Nous avons déménagé dans les locaux de l'école élémentaire « les prés verts » pour une durée incertaine.

Nous tenons à remercier la commune pour cette solution rapide qui a été trouvée ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe enseignante de l'école de Normanville.

Il a fallu se réadapter les lieux et imaginer des zones de stockage pour gêner le moins possible dans ce contexte un peu particulier.

Depuis le 01 janvier, nous avons changé de prestataire pour les repas et nous sommes passés à Côté Restauration comme pour l'école de Normanville. Cela implique une plus grande anticipation et gestion en termes de réservation de repas.

Sur les mercredis, nous continuons à participer à des actions comme le carnaval du PST CAP NORD EST, la chasse aux œufs de la commune de Normanville et d'autres projets menés par l'équipe d'animation avec des sorties régulières sur Normanville, des balades en forêt...



Pour les CM2, le projet passerelle a été remis en place et permet à ces enfants de découvrir le Point Accueil Jeunes (PAJ de Gravigny) qui pourra les accueillir dès cet été avant leur entrée en 6ème.

Aux vacances de février : Du 13 au 24/02/23

Direction : Mr CORDIER FABIEN (directeur stagiaire dans le cadre de sa formation BPJEPS)

L'équipe pédagogique a travaillé autour de la réalisation d'interviews, de jeux et balades en tous genres.

Elle a pu mettre l'accent également sur les origines du carnaval et s'amuser à travers différents modes d'expression théâtrale.

Un grand jeu par semaine ainsi qu'un goûter participatif avec les familles ont pu avoir lieu.



Aux vacances de printemps : Du 17 au 28/04/2023

Direction : Mr CORDIER FABIEN (directeur stagiaire dans le cadre de sa formation BPJEPS)

L'équipe pédagogique a voulu mettre en avant la thématique « Flower power » avec un esprit « baba cool ».

Tout un travail autour des semis, plantations ainsi que sur l'art floral avec des techniques comme le pointillisme, l'origami ont pu être à la fois un temps ludique et de découverte.



Période estivale 2023

La date limite pour inscrire vos enfants a été fixée au mercredi 21 juin. Après cette date, les inscriptions restent possibles sous réserve de places disponibles.

Juillet : Ouverture le lundi 10/07 au vendredi 28/07/23

Août : Ouverture le lundi 21/08 au vendredi 01/09/23

Les Pitous seront donc fermés du lundi 31/07 au vendredi 18/08/23.

Une solution de garde sera proposée aux familles, pour accueillir les enfants soit sur l'ACM de Gravigny « l'île ô rires » soit sur l'ACM du Boulay-Morin « Le JD6 ».

Ces structures sont également gérées par le PST CAP NORD EST. Des séjours seront proposés en commun avec les autres ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) du PST CAP NORD EST sur la base de loisirs de Saint Evroult Notre dame du bois (27). Les informations concernant ces séjours seront communiquées prochainement.

En ce qui concerne : les sorties, les activités de cet été, cela sera décidé en réunion d'équipe lors des temps de préparation des vacances estivales.

Rentrée 2023/2024

L'ouverture à la rentrée de septembre se fera le mercredi 06/09/23.

Les inscriptions se feront à la mi-juin 2023

Nous sommes toujours à la recherche d'1 à 2 animateurs essentiellement sur les mercredis et éventuellement les vacances avec une expérience si possible auprès du public accueilli.

Ne pas hésiter à adresser CV et lettre de motivation si vous êtes intéressés. Postes en tant qu'animateur(s) vacataire(s)



Renseignements et inscriptions :

Association PST CAP NORD EST

Antenne ACM « Les Pitous de la Vallée » L'escale

6 Rue du robichon 27930 Normanville

06.85.79.41.30 – pitousdelavallee@orange.fr

www.pitousdelavallee.wixsite.com/site

Direction : Mr MESSEIN François

Concert Alto : 15 avril

En la salle des fêtes de Normanville, étaient réunies les classes d'ALTO des conservatoires d'Evreux, Gaillon, Rouen, Grand et Petit Couronne et St Etienne du Rouvray. Une grande première ! Salle comble pour cette manifestation.

50 élèves et une dizaine de professeurs enthousiastes et heureux, avec à la baguette : Jean Philippe Souchon et comme invité d'honneur : Serge Bouffard (ancien professeur d'alto au CRD d'Evreux).

Une création mondiale (commande toute spéciale pour ces festivités) : « Harold en Normandie » pour classe d'altos entière d'Alexandre Ouzounoff. Véritable clin d'œil à la célèbre fresque « Harold en Italie » d'Hector Berlioz pour alto principal et orchestre. Un répertoire éclectique de Claude Henry Joubert, d'Alexandre Ouzounoff et six pièces issues du folklore irlandais. Le tout a été présenté par Enzo Follain, élève violoncelliste au CRD d'Evreux.

Mathilde Ricque, la référente de ce projet remercie la commune de Normanville pour cet accueil des plus appréciables.



Société de Pêche de Normanville

La saison de pêche a commencé le 11 mars et se termine le 17 septembre. Neuf lâchers de truites arc-en-ciel sont prévus, sous réserve de conditions météorologiques favorables, le niveau de l'Ilton étant actuellement très préoccupant, environ 15 à 20 cm plus bas que les années précédentes, à la même époque, ce problème est dû au manque de pluie mais aussi à l'ouverture de toutes les retenues d'eau.



Nous avons organisé 2 journées de nettoyage du cours d'eau et des rives, une troisième est prévue le 24 juin.

Nous avons organisé avec l'ESN une matinée d'initiation à la pêche pour les jeunes footballeurs. Cette matinée a été très enrichissante aussi bien pour les footballeurs que pour les pêcheurs présents.

L'adhésion à la société de pêche est gratuite pour les habitants de Normanville jusqu'à 18 ans et pour les femmes.

Pour plus de renseignements:

Tél : 06 11 32 46 04 ou mail spnormanville@orange.fr

Vélo club de Caër

Le Vélo Club de Caër Normanville a été créé en 2000 par un habitant de la commune.

Axé principalement sur la compétition cycliste sur route, il propose également une activité VTT et Cyclocross pour les licenciés intéressés.

Chaque année, il organise sur la commune de Normanville, le critérium en semi-nocturne.

En 2022, sous une forte chaleur, près de 100 participants avaient répondu présent



Peloton de 3^{ème} catégorie

Cette année, il a eu lieu le 12 mai 2023. 44 engagés dont une féminine se sont disputés les 4 épreuves. La météo incertaine a sûrement dissuadé de participer un certain nombre de coureurs.

Malgré la chaussée humide aucun incident n'a été à déplorer pendant les épreuves.

Les cyclistes aiment cette épreuve, plus sélective qu'il n'y paraît.

Merci à la vingtaine de bénévoles présents pour encadrer la manifestation. Permettre ces organisations sert à la promotion du cyclisme, dont les effectifs se sont réduits ces dernières années.

Merci également aux riverains du circuit pour leur compréhension face aux mesures de circulation spécifiques.

En 2023, le club

- Participe aux épreuves locales FFC et Ufolep sur route et VTT

- Tentera comme l'an passé de ravir les premières places du « Trophée Passion » cyclo-sport se déroulant sur huit épreuves réparties dans le quart nord-est de la France. (Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté et Ile de France)

Les déplacements sont privilégiés en covoiturage.

- Participera au Championnat de France Masters FFC se déroulant dans l'Eure sur les communes de « Les Baux Sainte Croix, Le Plessis-Grohan et Les Ventas » sur les épreuves du « contre la montre par équipe » et « Circuit routier ».

Le Président et les membres du club remercient bien sincèrement, Monsieur VIVIER, Maire de la commune, qui met à notre disposition les salles et le matériel dont nous avons besoin, l'autorisation d'utiliser les voies et le personnel de la mairie pour leur excellent accueil.

Contact :

Thierry MERER, Président
thierry.merer@orange.fr

Lotus et Coquelicot

Le Qi GONG prospère à NORMANVILLE

L'association LOTUS ET COQUELICOT se prépare à fêter la fin d'année 2022-2023.

Quoi de plus représentatif que ces deux fleurs pour traduire les vertus de cette discipline chinoise ancestrale ? Elles symbolisent l'union des principes féminin et masculin, traduisez yin et yang pour le lotus, tranquillité et réconfort pour le coquelicot.

Tout un programme que l'animatrice titulaire, Florence réalise à la perfection. Elle rayonne par son empathie, son humour, sa bienveillance. Les techniques du qi gong s'effectuent sans aucun effort particulier et sont adaptables en fonction des contraintes physiques des personnes. Des mouvements simples, aisément mémorisables permettent une pratique personnelle chez soi. Ils visent à accroître la souplesse corporelle tout en renforçant l'énergie des organes vitaux et ainsi renforcer les capacités du corps à prévenir nombre de maladies, le tout réalisé en pleine conscience et dans la bonne humeur. La routine n'est pas de mise.

Les séances ont lieu chaque mardi soir dans la salle des fêtes de Normanville ou à l'extérieur dans le parc de l'arboretum quand le ciel le permet : de 18h30 à 20h00 - Tarif annuel 2023, cotisation et cours compris : 175 euros.

Le 10 janvier, lors du bilan annuel des associations, après un compte-rendu très serein sur le premier trimestre, Véronique Mabire, la présidente de Lotus et Coquelicot, a exprimé des projets de développement qui se concrétiseront ainsi :

Samedi 20 mai de 10h à 12h : Atelier gratuit à la Salle des Fêtes, ouvert à tout public « Découverte et Pratique du Guolin Qi Gong ou Qi Gong de la Marche ». C'est une technique dynamique pratiquée pour aider la guérison de maladies graves.

Des ateliers avec expérimentation d'autres techniques pourraient avoir lieu dans l'avenir.

Le pot de fin d'année clôturera les cours le 27 juin.

Forum des Associations de Gravigny 2023 : amélioration de notre visibilité au stand Lotus et Coquelicot.

Pour plus de renseignements :

lotusetcoquelicot@gmail.com ; 02 32 34 73 02 en laissant vos coordonnées sur le répondeur ou à la salle le mardi soir (possibilité de 2 cours d'essai).



Gym vitalité Normanville

Nous remercions nos fidèles licenciés qui sont au nombre de 76, ainsi que les nouveaux adhérents qui sont au nombre de 41, pour cette saison 2022/2023, ce qui nous fait un total de 117.

Un grand merci également à nos deux animatrices qui nous dispensent des cours d'une très grande qualité.

Un pot de fin d'année sera organisé le **mercredi 28 juin 2023**, après le cours, à 20h15, chacun et chacune apportera ce qu'il souhaite, salé, sucré, les boissons seront offertes par l'association.

Pour tous les licenciés inscrits cette année, une préinscription sera possible en juin 2023 pour la nouvelle saison 2023/2024, le nombre d'adhérents étant limité dans chaque cours.

La reprise des cours aura lieu le 11 septembre 2023, à partir de 16 ans révolus.

Musculation, abdos-fessiers, pilates, marche nordique, 6 cours par semaine, au choix, nous vous attendons nombreuses et nombreux à la rentrée de septembre, pour partager ensemble sport et bien être dans une atmosphère conviviale.

Vous pouvez nous contacter : gymvitalitenormanville27@gmail.com



Club bien être et amitié

Notre club poursuit ses activités...merci encore aux fidèles adhérents qui le font vivre et bienvenue à ceux qui veulent nous rejoindre.

L'année a commencé par l'assemblée générale le 16 janvier, la réunion a été suivie d'un repas partagé et jeux de société.

Le dimanche 22 janvier, la troupe des Macajas a joué « la diva du sofa » Près de 80 personnes se sont déplacées pour les applaudir. Merci à Jacqueline et ses complices.

Le samedi 25 février nous organisons une sortie à Paris en car, ouverte à tous, afin d'assister au spectacle des 150 ans du cirque d'hiver Bouglione ; très beaux numéros de jonglerie, de clowns, de trapèze, d'équilibriste...accompagnés par un orchestre, pendant 2 h dans un très beau décor.



Le week end du 25 et 26 mars 18 peintres, 2 sculpteurs et 1 écrivain se sont réunis pour une exposition très variée et riche. De nombreux visiteurs, certains venus de loin ont admiré le talent de ces artistes.

Nous essayons d'apporter un moment convivial à cette exposition, maintenant reconnue par ses pairs

Merci à la municipalité pour sa participation et à François Kunze pour son aide artistique si précieuse, sans laquelle cet événement ne pourrait avoir lieu.



Le 3 avril, en collaboration avec la mairie a eu lieu un atelier « taille des arbres fruitiers » avec un professionnel, activité appréciée par les participants et les 12 et 12 mai un atelier macarons par Annie Beaudoux



Nos prochaines activités aidées de la mairie auront lieu le 11 et 12 mai avec l'atelier fabrication de macarons, puis le 21 juin sortie à Giverny en covoiturage pour le musée des impressionnistes et le jardin de Monet

Le lundi 26 juin sortie découverte du Havre, départ à 8 h de Normanville, visite guidée de la ville en car, déjeuner puis visite en bateau vedette du port et enfin temps libre aux jardins suspendus.

Cette sortie est ouverte à tous

Début juillet : pique-nique au bord des étangs

Le 30 septembre : vide dressing

Le 12 octobre spectacle cabaret à Beaumont le Roger

En projet restaurant, loto, et pièce de théâtre... dates à définir

Pour tous renseignements, contactez Josette Tillard, la présidente au 02 32 34 73 82

Commémoration : 8 mai

Madame Anne-Marie LEMARIE, maire de St Germain des Angles a procédé à la lecture du discours de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, à l'occasion du 8 mai 2023. Elle était accompagnée de Karène BEAUVILLARD, conseillère départementale de l'Eure, Philippe VIVIER, maire de Normanville, Arnaud MABIRE, vice-président de la communauté EPN et 1^{er} adjoint à Normanville.

Les traditions ont été respectées, appel aux morts, minute de silence, Marseillaise, dépôt de deux gerbes : l'une de la commune (par la seule enfant présente) et l'autre pour le conseil départemental (par Karène BEAUVILLARD et Arnaud MABIRE).

Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation.



Vœux du Maire : 6 janvier

A cause du Covid, la cérémonie des vœux du Maire n'avait pas eu lieu en 2021 et 2022.

Les habitants étaient heureux de renouer avec cette tradition.

Monsieur Le Maire a félicité les employés communaux pour leur travail accompli ces 3 dernières années, au sein de la commune. Monsieur Mabire, 1^{er} adjoint a présenté les questionnaires sur des ateliers (loisirs créatifs, culinaires...). Il a évoqué l'application « Panneau Pocket » et le site internet.

Les prix du concours « nuit des étoiles » a été remis par Monsieur Le Maire et Karène Beauvillard, conseillère départementale.

La traditionnelle galette des rois a clôturé cette cérémonie.



Repas des aînés : 19 mars

Les aînés étaient contents de se retrouver le dimanche 19 mars autour d'une bonne table, à la salle des fêtes. Comme l'a souligné Mr le Maire dans son discours de bienvenue, de nouvelles personnes se sont jointes aux anciennes.

Notre doyenne Madame Rousseau et notre doyen Monsieur Hugues se sont vu remettre une corbeille garnie.

Le magicien Emelius de la structure Art Magic and Co nous a fait voyager dans son univers. Il a commencé par du close up en passant de table en table et a fait un spectacle sur scène empreint d'humour où il a fait participer des personnes de la salle.

Une bonne journée de passée. A l'année prochaine

Nous remercions Chantal pour la décoration des tables et le personnel communal qui a installé les tables et chaises.



Ateliers

La commune en collaboration avec le club bien être et amitié a proposé des ateliers ouverts à tous les habitants de Normanville.

Nous remercions nos deux animateurs.

Les premiers ateliers ont commencé :

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Le lundi 3 avril a eu lieu le premier atelier proposé aux Normanvillais.

Le thème en était la taille des arbres fruitiers.

Emmanuel Lemerrier, jardinier professionnel et passionné par son métier, animait cet atelier auquel 10 personnes ont participé.

Monsieur Lemerrier a d'abord indiqué quels instruments il fallait employer et comment les entretenir, puis il nous a fait une démonstration argumentée avant de laisser les participants s'exercer, sous son contrôle, sur les petits fruitiers de la commune plantés près de la mairie, dans la descente vers la bibliothèque.

L'animation a duré trois heures sous un soleil radieux. Les dix apprentis semblaient satisfaits de ce qu'ils avaient appris.



Notre Cyril Lignac au féminin, en l'occurrence Annie Beaudoux, très bonne pâtissière a animé un atelier macarons sur 2 sessions les 11 et 12 mai.

Il suffisait de pousser la porte de la salle des fêtes pour avoir de bonnes odeurs de chocolat et voir ces beaux macarons bien alignés, en attente de passer au four.

Nos cuisinières avaient revêtu leur tablier et s'appliquaient. Tout le monde était attentif aux conseils d'Annie. Elles ont pu emmener chez elles leurs précieuses gourmandises et les faire goûter à leur entourage.



Voies douces

Comme nous vous l'avions indiqué dans de précédents journaux, nous travaillons sur des itinéraires de voies douces pour relier les différents quartiers de la commune. Pour la majorité d'entre-eux, nous bénéficions de l'aide du département. Le 1er juin, lors d'une réunion publique, l'équipe du pôle mobilités du département, est venue présenter les itinéraires qui seront aménagés dans les prochaines années sur notre commune. Ainsi, dès 2023, un premier tracé depuis l'arrêt de bus de Caer Nord, jusqu'à la rue du Robichon en longeant la départementale le long de la route de la Vallée sera aménagé, permettant aux collégiens et lycéens mais aussi aux promeneurs de relier l'arrêt de bus de Caer nord au centre du village, en toute sécurité.

Lors de cette réunion les autres phases du projet d'aménagement des voies douces ont été présentées.

Au moment où cet article est rédigé, la réunion n'a pas encore eu lieu aussi je ne peux vous donner plus de détails. Un compte-rendu vous sera fait dans le prochain journal communal



MAIRIE - 103 Route de la Vallée
27930 NORMANVILLE

Tél. 02 32 34 71 37 - Fax : 02 32 34 72 06

E-mail : secretaire@normanville.com

<https://normanville.evreuxportesenormandie.fr>



Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h30

Mercredi : 8h30 - 12h30

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

2 samedis par mois 9h00-12h00

Associations

La réunion des associations s'est tenue le 27 février, en présence de Mr Vivier, Mr Mabire et quelques élus.

Cette rencontre avec les présidents et dirigeants a pour but de faire le point sur les activités. Elles sont diverses, variées et font partie intégrante de l'animation communale. La municipalité soutient financièrement les associations avec des subventions et met à disposition des locaux, mais certaines règles doivent être respectées avec des documents à fournir.



Salon de peinture et sculpture

Le 4^e salon de peinture et sculpture, organisé par le Club Bien Être et Amitié, s'est tenu le 25 et 26 mars à la salle des fêtes de Normanville.

Des artistes locaux et des alentours étaient présents (une vingtaine : François Kunze, Aurélia Mauboussin, Chantal Alim...) pour nous faire découvrir leur univers varié. Il y en avait pour tous les goûts, des tableaux (portraits, paysages, fleurs, bateaux...), de la sculpture réalisée à partir de fils de cuivre, des petites bêtes : Pierre Butin ou en métal la basse-cour : Jean-Marc Archambault, livres pour enfants illustrés à l'aquarelle : Guy Moreau

Après avoir fait le tour, Monsieur Le Maire accompagné de Karène Beauvillard, conseillère départementale, Arnaud Mabire 1^{er} adjoint et d'autres élus a annoncé le nom de la personne à qui il allait remettre le prix de la municipalité, il s'agit d'Annick Le Tensorer. Le choix était difficile car les réalisations étaient de qualité.

Le pot de l'amitié a clôturé ce vernissage

